

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 25 juin 2021 et parvenue au greffe le 28 juin 2021, la SA « Envisager » a introduit un recours en annulation des articles 19, 20 et 21 du décret de la Région wallonne du 17 décembre 2020 « contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 » (publié au *Moniteur belge* du 31 décembre 2020).

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7609 du rôle de la Cour.

Le greffier,  
P.-Y. Dutilleux

---